Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260320-20260342-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-03-42

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 16 Mars 2026		Présents :	19
Date d'affichage : 16 Mars 2026		Pouvoir :	0
Nombre de conseillers en exercice :	19	Votants :	19

L'an deux mille vingt-six, **le vingt mars,** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (19) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Philippe GOUGEON, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Fabienne GUILLOIS, Nicolas BOULÉ, Vanessa LEGEAY, Maxime BELLAY, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Flore OLIVIER, Maxime RONDIN.

Était excusé :0

Secrétaire de séance : Maxime RONDIN a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

CONSIDÉRANT le résultat de l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

CONSIDÉRANT que dans les communes de plus de 1 000 habitants, les adjoints sont élus, parmi les membres du conseil municipal, au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (L.2122-7-2 du CGCT). Le vote a lieu au scrutin secret (L. 2122-4 du CGCT). Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

CONSIDÉRANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un (L. 2122-7-2 du CGCT). Les listes doivent donc comporter autant d'hommes que de femmes en cas d'élection d'un nombre pair d'adjoints ou un écart égal à un entre le nombre d'hommes et de femmes en cas d'élection d'un nombre impair d'adjoints. L'alternance d'un candidat de chaque sexe n'est pas prévue pour les listes de candidats aux fonctions d'adjoint. Par ailleurs, aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent,

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne les adjoints, l'ordre du tableau est déterminé par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus sur la même liste, par l'ordre de présentation sur la liste,

Il est procédé, conformément aux règles ci-dessus définies, à l'élection des 5 (cinq) adjoints au maire de la commune de Châtillon-en-Vendelais.

Sous la présidence de Monsieur DUVEL Jean-Luc élu maire, deux assesseurs sont nommés pour l'assister dans le dépouillement : Madame BENRAD Claudie et Monsieur GIEUX Ludovic.

Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260320-20260342-DE

Monsieur Le Maire demande la ou les listes des candidats aux fonctions d'adjoints au maire. Ces listes doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Le Maire réceptionne la ou les listes et constate qu'une liste a été déposée et en fait la lecture aux membres du conseil municipal. La liste porte le nom du premier de la liste.

Chacun des conseillers municipaux, après avoir fait constater au président qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe fournie par le maire, remet son bulletin de vote fermé, dans l'urne prévue à cet effet.

Après dépouillement (article L.66 du code électoral), les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 19

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 10 (des exprimés)

A obtenu :
Liste de Christine FÉRARD : 19 (dix-neuf) voix

Après avoir voté à bulletin secret et à la majorité absolue,

Ont été proclamés adjoints au Maire et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Christine FÉRARD, à savoir :

Mme FERARD Christine

M. BEAUGENDRE Gérard

Mme GILLOUARD Marie Paule

M. GOUGEON Philippe

Mme BENARD Claudie

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

